

ROUGE FONCE PGD 749

PGD 749 ROUGE FONCE
Spécification du produit
Version
Numéro de la matière

RS_FP_303050
1.0
1134441

Colorant Pour Sanitaire
Date de révision
Date d'impression
Page

09.07.2012
17.10.2013
Page 1 of 10

1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise**Identificateur de produit**

Numéro de la matière : 1134441

Nom commercial : PGD 749
Colorant Pour Sanitaire
ROUGE FONCE

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Fabrication de revêtements céramiques et de préparations pour la décoration, destinés à subir un traitement thermique sur le verre et la céramique.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale
Adresse

CERADEL
19 à 25 rue Frédéric Bastiat
87022 LIMOGES CEDEX 9
Tél. 05 55 35 02 35
Fax 05 55 35 02 30
E-MAIL: ceradel@ceradel.fr

Renseignements en cas d'urgence :
Centre anti-poison de votre département.

Numéro d'appel d'urgence : ORFILA : 01 45 42 59 59
Site Web : www.ceradel.fr

2. Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Ce document a été conçu dans le but exclusif de se conformer à l'obligation de communiquer des informations en aval dans la chaîne d'approvisionnement telle qu'énoncée à l'article 32 du règlement REACH car ce produit n'est pas classé et ne nécessite pas de fiche de données de sécurité. Selon les Directives CE 67/548/CEE ou 1999/45/CE, n'est pas une substance ni un mélange dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

Etiquetage supplémentaire:

ROUGE FONCE PGD 749

PGD 749 ROUGE FONCE
Spécification du produit
Version
Numéro de la matière

RS_FP_303050
1.0
1134441

Colorant Pour Sanitaire

Date de révision
10.07.2012
Date d'impression
17.10.2013
Page
Page 2 of 10

Réservé aux utilisateurs professionnels.

2.3 Autres dangers

Pas d'information disponible.

3. Composition/ informations sur les composants

3.2 Mélanges

Remarques : Aucun composant dangereux selon le Règlement (CE) No. 1272/2008 or 67/548/EEC

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- | | |
|---------------------------------|---|
| Conseils généraux | : Ne pas laisser la victime sans surveillance. |
| En cas d'inhalation | : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. |
| En cas de contact avec la peau | : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Laver au savon avec une grande quantité d'eau. |
| En cas de contact avec les yeux | : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Enlever les lentilles de contact.
Protéger l'oeil intact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste. |
| En cas d'ingestion | : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. |

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- | | |
|-----------|---------------------------------|
| Symptômes | : Pas d'information disponible. |
| Risques | : Pas d'information disponible. |

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- | | |
|-------------|--|
| Traitements | : La procédure de premiers secours doit être établie avec le concours du médecin du travail responsable. |
|-------------|--|

ROUGE FONCE PGD 749

PGD 749 ROUGE FONCE
Spécification du produit
Version
Numéro de la matière

RS_FP_303050
1.0
1134441

Colorant Pour Sanitaire

Date de révision
Date d'impression
Page

09.07.2012
17.10.2013
Page 3 of 10

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

: Éviter la formation de poussière.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Ramasser et évacuer sans créer de poussière. Balayer et enlever à la pelle. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8.

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

ROUGE FONCE PGD 749

PGD 749 ROUGE FONCE

Spécification du produit

Version

Numéro de la matière

RS_FP_303050

1.0

1134441

Colorant Pour Sanitaire

Date de révision

09.07.2012

Date d'impression

17.10.2013

Page

Page 4 of 10

Conseils pour une manipulation sans danger : Équipement de protection individuel, voir section 8.
Pas de recommandations spéciales requises pour la manipulation.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Éviter la formation de poussière.
Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.
Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Précautions pour le stockage en commun : Pas de restrictions particulières pour le stockage en commun.
Pas de matières à signaler spécialement.

Autres données : Conserver dans un endroit sec.
Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

: Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette substance/ce mélange.

8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle**

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2 Contrôles de l'exposition**Équipement de protection individuelle**

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Protection des mains : En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection.

Protection des yeux : Lunettes de sécurité

Protection de la peau et du corps : Vêtement de protection

ROUGE FONCE PGD 749

PGD 749 ROUGE FONCE
Spécification du produit
Version
Numéro de la matière

RS_FP_303050
1.0
1134441

Colorant Pour Sanitaire

Date de révision
Date d'impression
Page

09.07.2012
17.10.2013
Page 5 of 10

Mesures d'hygiène : Pratiques générales d'hygiène industrielle.

Mesures de protection : Porter un équipement de protection adéquat.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

9. Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	: poudre
Couleur	: rouge
Odeur	: inodore
Seuil olfactif	: non applicable
pH	: donnée non disponible
Point/intervalle de fusion	: donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: non applicable
Point d'éclair	: , non applicable
Taux d'évaporation	: non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	: donnée non disponible
Vitesse de combustion	: donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	: donnée non disponible
Pression de vapeur	: donnée non disponible
Densité relative	: donnée non disponible
Hydrosolubilité	: donnée non disponible
Solubilité dans d'autres solvants	: donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: non applicable
Température d'auto-inflammabilité	: donnée non disponible
Décomposition thermique	: donnée non disponible

ROUGE FONCE PGD 749

PGD 749 ROUGE FONCE
Spécification du produit
Version
Numéro de la matière

RS_FP_303050
1.0
1134441

Colorant Pour Sanitaire

Date de révision
Date d'impression
Page

09.07.2012
17.10.2013
Page 6 of 10

Viscosité, dynamique : non applicable
Propriétés explosives : donnée non disponible

9.2 Autres informations

Masse volumique apparente : donnée non disponible

10. Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Stable dans les conditions recommandées de stockage., Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Information supplémentaire: Pas de dangers particuliers à signaler.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : donnée non disponible

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Stable dans des conditions normales.

11. Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Produit**

Toxicité aiguë par voie orale : donnée non disponible
Toxicité aiguë par inhalation : donnée non disponible
Toxicité aiguë par voie cutanée : donnée non disponible
Corrosion cutanée/irritation cutanée : Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant de la peau.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant des yeux.

ROUGE FONCE PGD 749

PGD 749 ROUGE FONCE

Spécification du produit

Version

Numéro de la matière

RS_FP_303050

1.0

1134441

Colorant Pour Sanitaire

Date de révision

09.07.2012

Date d'impression

17.10.2013

Page

Page 7 of 10

Sensibilisation respiratoire ou : donnée non disponible
cutanée

Information supplémentaire : donnée non disponible

12. Informations écologiques**12.1 Toxicité****Produit:**

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet éco-toxicologique connu.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet éco-toxicologique connu.

12.2 Persistance et dégradabilité**Produit:**

Biodégradabilité : donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation**Produit:**

Bioaccumulation : donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol**Produit:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**Produit:**

Evaluation : non applicable

12.6 Autres effets néfastes**Produit:**

Information écologique supplémentaire : donnée non disponible, Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

ROUGE FONCE PGD 749

PGD 749 ROUGE FONCE
Spécification du produit
Version
Numéro de la matière

RS_FP_303050
1.0
1134441

Colorant Pour Sanitaire

Date de révision
Date d'impression
Page

09.07.2012
17.10.2013
Page 8 of 10

13. Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

- | | |
|-----------------------|--|
| Produit | : Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée. |
| Emballages contaminés | : Vider les restes.
Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination. |

14. Informations relatives au transport**14.1 Numéro ONU**

- ADR**
Marchandise non dangereuse
IMDG
Marchandise non dangereuse
IATA
Marchandise non dangereuse

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

- ADR**
Marchandise non dangereuse
IMDG
Marchandise non dangereuse
IATA
Marchandise non dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

- ADR**
Marchandise non dangereuse
IMDG
Marchandise non dangereuse
IATA
Marchandise non dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

- ADR**
Marchandise non dangereuse
IMDG
Marchandise non dangereuse
IATA
Marchandise non dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

- ADR**

ROUGE FONCE PGD 749

PGD 749 ROUGE FONCE
Spécification du produit
Version
Numéro de la matière

RS_FP_303060
1.0
1134441

Colorant Pour Sanitaire

Date de révision
17.10.2013
Date d'impression
Page
Page 9 of 10

Marchandise non dangereuse
IMDG

Marchandise non dangereuse
IATA

Marchandise non dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Type de bateau : N/A
Catégorie de pollution : N/A

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

EU SVHC - Liste de Substances Extrêmement Préoccupantes Candidates à la Procédure d'Autorisation : Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).

Réglementation relative aux dangers liés aux accidents majeurs (Réglementation relative aux Installations Classées) : 96/82/EC Mise à jour: 2003
La Directive 96/82/CE ne s'applique pas

Maladies Professionnelles (R. 461-3 du code de la sécurité sociale, France)
État actuel de notification : N/A: non applicable

REACH : Ce mélange ne contient que des composants qui ont été soumis à un pré-enregistrement conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH).

CH INV : La formulation contient des substances listées dans l'Inventaire Suisse

US.TSCA : Pas dans l'inventaire TSCA
DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS.

AICS : Listé ou en conformité avec l'inventaire
NZIoC : Listé ou en conformité avec l'inventaire
ENCS : N'est pas inscrit dans l'inventaire
ISHL : N'est pas inscrit dans l'inventaire
KECI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

ROUGE FONCE PGD 749**PGD 749 ROUGE FONCE**

Spécification du produit

Version

Numéro de la matière

RS_FP_303050

1.0

1134441

Colorant Pour Sanitaire

Date de révision

09.07.2012

Date d'impression

17.10.2013

Page

Page 10 of 10

PICCS

: N'est pas inscrit dans l'inventaire

IECSC

: Listé ou en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

non applicable

16. Autres informations

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.